

Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



BOISSY-AUX-CAILLES

Entités paysagères :

- Plateau du Gâtinais sud
- Vallée de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri



L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ 200) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point**, pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



Bornes de l'observatoire : VALORISATION

Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.

Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional
du Gâtinais français

Cathy Bos,
Chargée de mission
Architecture et Paysage
01 64 98 23 38
c.bos@parc-gatinais-
français.fr





Entité paysagère :

Plaine de Bière

Référence du point : 36PGS

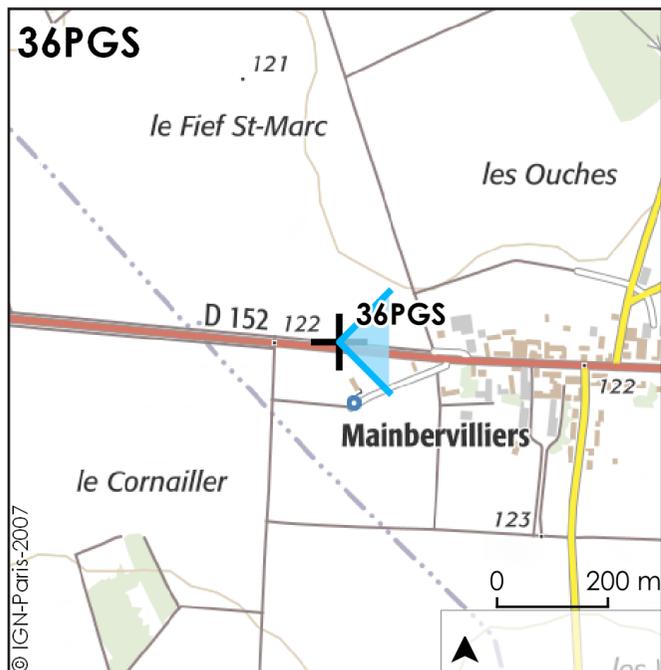
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660539 ; Y : 6800786)

Dates des clichés disponibles : juin 2020

Entrée ouest de Mainbervilliers.



Juin 2020



LOCALISATION

Depuis la D152 en direction de la Chapelle-la-Reine, sur le chemin, au niveau de l'aire de betteraves en face de la première habitation à l'ouest de Mainbervilliers.

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la qualité architecturale et l'intégration paysagère des potentielles constructions implantées en entrée de bourg.

Veiller à l'intégration d'éventuelles infrastructures.



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du
Rebais, butte de Turelles
et bois de Malabri**

Référence du point : 52VETM

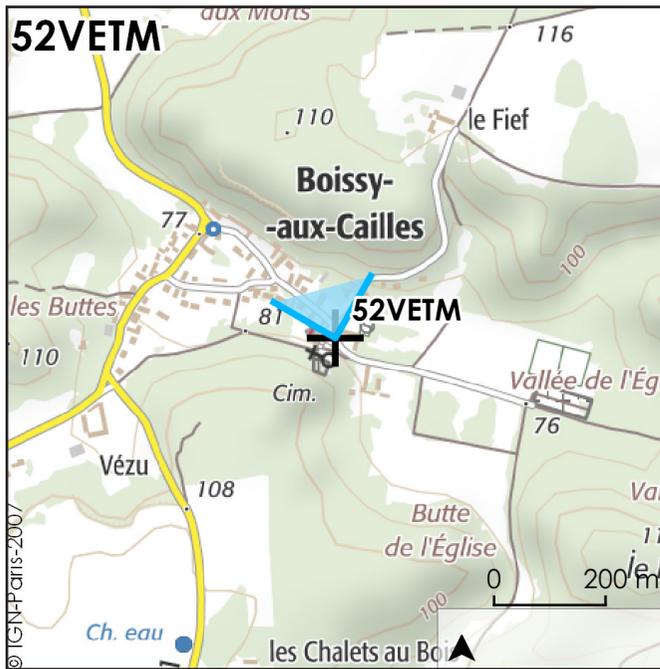
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 663300 ; Y : 6802147)

Dates des clichés disponibles : juin 2020

Centre bourg et vue sur les chaos rocheux.



Mai 2020



LOCALISATION

Depuis le parvis de l'église, dans le centre du village de Boissy-aux-Cailles.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution des boisements au niveau du chaos rocheux et veiller au maintien de l'unité architecturale du centre bourg.



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du
Rebais, butte de Turelles
et bois de Malabri**

Référence du point : 53VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660769 ; Y : 6803014)

Dates des clichés disponibles : juin 2020

Plaine agricole vue depuis le pied de la « Butte pelée ».



Juin 2020



LOCALISATION

Depuis la route allant vers Tousson, prendre le chemin à droite à la limite communale entre Boissy-aux-Cailles et Tousson menant au lieu-dit du « Dessus du Champlaid ». La photo a été prise depuis la butte longeant le chemin à droite.

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la renaturation du site suite à la dégradation des lieux.



Entités paysagères :

Plaine de Bière

**Forêt des Trois Pignons,
bois de la Commanderie
et bois de Larchant**

Référence du point : 41PGS-55VETM

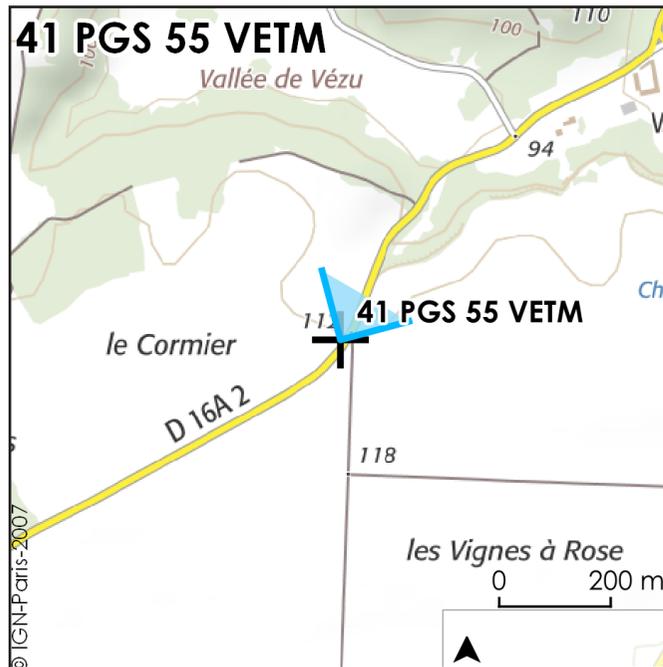
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 662326 ; Y : 6801510)

Dates des clichés disponibles : octobre 2020

Vue sur un seuil paysager.



Octobre 2020



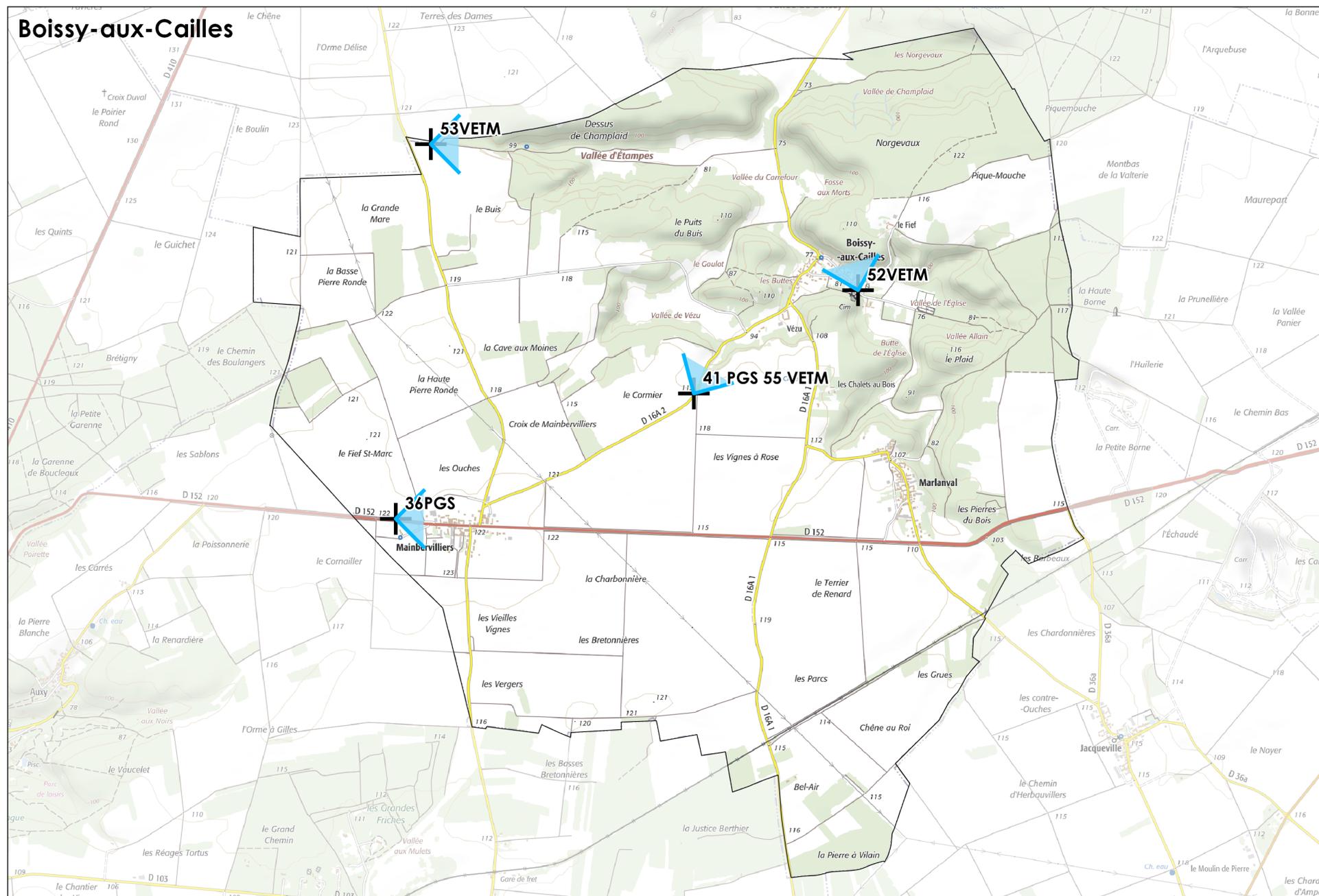
LOCALISATION

Depuis la D16a2 en direction de Boissy-aux-Cailles en venant de Mainbervilliers.

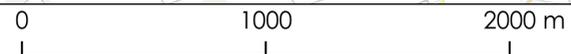
OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la préservation du seuil paysager entre le Plateau Gâtinais sud et la vallée de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri, caractéristique des paysages de la Commune.

CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 19/10/2020. Sources : Scan25, limites communales © IGN – 2015 ; Parc naturel régional du Gâtinais.



Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

